REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL

MALLEMORT
DE PROVENCE

Séance du Conseil Municipal

Mercredi 07 Juillet 2021

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

M. Gérard BERAUDIER a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
Mme Hélène JANE a donné procuration Mme Ghislaine GUY
Mme Nadine POURCIN a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
M. Johan RAMERO a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absente et excusée sans procuration :

Melle Marie DUCHER

****

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir la fonction de secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

****

En préséance Mme le Maire remercie de les élus présents précise que le début des vacances explique le nombre de procurations. Le quorum est atteint. Il s'agit d'un petit conseil de 8 rapports et nous essaierons de tenir les délais et être plus rapides et efficaces tout en conservant le débat démocratique.

- Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2021,

Z. LAMALAM fait remarquer une erreur à propos du prénom de Florent Fourniller (et non Florence) rectifié 08/07/21

T PLATON revient sur la durée des conseils qui d'après ses recherches ne dépassent pas 3h20, ce qui est déjà trop long. La cause en est que les rapports ne sont suffisamment débattus et travaillés en amont. Il regrette que les commissions communales ne soient pas des réunions de travail mais uniquement des réunions d'information lors desquelles on découvre les sujets.
Madame Le Maire est en désaccord et rappelle que les commissions se tiennent suffisamment tôt pour tenir compte des remarques de l'opposition. Elle précise que ces commissions ne traiteront dorénavant que des rapports présentés en Conseil Municipal, et plus des questions diverses sans lien avec les rapports ne doivent pas être abordées.
Elle souligne que Mr Platon n'est jamais satisfait de la participation que l'on donne aux groupes minoritaires.

T PLATON revient sur le point 11 (p 9) « Cession de la parcelle D1195 » et rajoute que la construction date de 2020 et ne respecte pas les contraintes du PLU sur la distance réglementaire par rapport à la voie.

Mme le Maire rappelle qu'elle avait déjà répondu et que la séance du conseil municipal n'est pas faite pour aborder les sujets de particulier. C'est l'intérêt communal qui prévaut et c'est toujours délicat d'aborder cela individuellement.
Elle souligne que la Police Municipale veille aux dérives de construction et fait fonctionner sa police de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Rapport n°1 : Convention de partenariat Open Golf

*Arrivée de Laurent LACROIX à 18h50

La commune accueillera, pour la 3ème année consécutive, « l'Open de Provence », tournoi de l'European Challenge Tour au Golf de Pont Royal du 16 au 19 septembre 2021.
A cet effet, une convention retraçant l'ensemble des engagements réciproques tant de l'organisateur que de la commune a été rédigée. A titre de sponsoring la commune s'engage à verser à la somme de 20 000 €.
T PLATON rappelle qu'il avait déjà proposé de mettre à l'honneur les bénévoles et le personnel médical investis durant la période COVID en leur offrant des invitations au déjeuner
A ALLEGRINI prend note de la demande qu'il fera suivre aux organisateurs du tournoi.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Attribue à la SAS Pro Sports Events la somme de 20 000 € pour l'organisation « l'Open de Provence », tournoi de l'European Challenge Tour au Golf de Pont Royal du 16 au 19 septembre 2021 ;
Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65 du budget 2021 de la Commune ;
Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier.

Rapport n°2 : Subvention et convention à l'Association Cycliste des As en Provence (ACAP)

La commune accueillera la course cycliste « Les 4 jours des As en Provence » le 04 septembre 2021.

A cet effet, une convention retraçant l'ensemble des engagements réciproques tant de l'organisateur que de la commune a été présentée par l'ACAP.
En cas d'annulation de l'évènement, l'association sera tenue de rembourser la participation financière d'un montant de **4 000 €** accordé par la commune de Mallemort.

Mme le Maire précise que cette journée est conçue différemment en associant une journée sur le thème du vélo, l'idée avait été lancée l'an dernier. On peut aborder les grandes lignes car tout n'est pas encore finalisé.

T PLATON argumente son abstention à ce rapport, il trouve la somme de 4 000 € trop élevée pour ce type de manifestation et les répercussions sur la commune que cela représente. D'autres associations seraient heureuses d'avoir cette somme pour organiser un évènement sur la commune.
Mme le Maire répond à M PLATON qu'il devrait se renseigner sur le budget d'une corse cycliste
T PLATON répond que le budget de la course n'est pas remis en cause mais l'utilité de cette somme
A ALLEGRINI rappelle qu'il 'agit d'une course cycliste d'étape reconnue.
Mme le Maire aborde la journée de la « Fête du vélo » qui aura lieu concomitamment à la course
A ALLEGRINI précise qu'il s'agira de la 1ère organisation de la « Fête du vélo » , une journée conviviale
G GUY précise qu'il y aura des promenades à vélo avec différents circuits, des ateliers sur la place R Coustet avec du cross et du bike, sécurité routière, un troc à vélos. Une réunion d'organisation est prévue jeudi 15 juillet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à la Majorité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN.

Par 1 Abstention : Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer la convention établie entre la commune et l'association ACAP ;
Attribue une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'organisation de la course cycliste « Les 4 jours des As en Provence » qui se déroulera le 04 septembre 2021 ;

Rapport n°3 : Suspension du paiement de la location du stade d'honneur du 08 juillet au 31 décembre

Il est proposé, pour la période du 08 juillet au 31 décembre 2021, de ne pas appliquer les termes de la délibération précitée relative notamment à la location du stade d'honneur, et de proposer la jouissance à titre gracieux du stade d'honneur pour les demandes de stage, match ou entrainement.

Aucun Débat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la suspension d'application des tarifs telle que précitée, en instituant la gratuité de l'occupation du stade d'honneur et ce pour la période du 08 juillet au 31 décembre 2021 ;
Autorise Madame le Maire à signer la convention pré citée avec tout club désireux de bénéficier du stade d'honneur dans les conditions qui y seront fixées.

Rapport n°4 : Avenant n°1 à la convention Métropole OP réseaux publics.

Il est apparu, que le point de raccordement au réseau d'eau potable existant situé sur l'avenue Jean Moulin n'existait pas tel que localisé sur les plans de l'exploitant. Le réseau existant étant implanté sous les clôtures en limite privative.
Dans ce contexte le maintien du réseau existant en domaine privatif n'était pas envisageable, il a donc été décidé de renouveler le réseau d'eau potable sur l'ensemble de l'avenue J Moulin et Fontenelle jusqu'au carrefour de l'avenue Charles de Gaulle et d'actualiser ces montants (HT) en fonction de l'attribution des marchés et des évolutions techniques et ainsi arrêter le montant de la participation métropolitaine à 385 209,27 €.

Mme le Maire rappelle que cet avenant concerne les travaux de J Moulin et Fontenelle afin de terminer complètement l'avenue J Curie.

C. BRONDOLIN informe que le but de l'opération est que la Métropole rembourse la Commune. Il convient de revoir cette convention à la hausse surtout pour ce qui concerne l'eau potable et les eaux usées, après concertation. La somme de départ ne concernait que l'enfouissement des réseaux et l'enrobé, somme qui sera réglée par la Métropole
H. GENTE précise que les riverains ont été informés de ces travaux par flyer. Les travaux du carrefour commenceront en septembre pour se terminer d'ici la fin de l'année.
T. PLATON demande s'il s'agit d'un avenant au marché initial et demande confirmation.
C BRONDOLIN infirme, il s'agit d'un nouveau Marché avec mise en concurrence.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Autorise Madame le Maire à signer, l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commande relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point de Mille Bouquets portant sur la répartition financière entre la commune et la Métropole ;
Dit que le montant à la charge de la Métropole est majoré par cet avenant de 385 209.27 € HT

Rapport n°5 : Erratum sur le Rapport annuel 2019 du Prix et Qualité des services Publics de l'Eau potable et de l'assainissement.

Par courriel du 30 avril 2021, le Conseil de Territoire nous a informé que l'annexe 3B relative au rapport annuel 2019 était incomplète ; en effet il manquait le rapport annuel Métropolitain. De ce fait le Conseil de Territoire invite toutes les communes a redélibérer.

T PLATON dit que la commune est toujours en attente des réponses concernant les problèmes eaux/assainissement qui perdurent (branchements illégaux et l'état des réseaux).
Mme le Maire rappelle que les investigations sont faites, il y a un travail de la Métropole sur les priorisations. Un programme de rénovation est en cours avec recherche de fuites.

Le Conseil Municipal, (pas de vote)

Prend acte de la communication du nouveau Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019.

Rapport n°6 : Modification du tableau des effectifs

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de création d'emploi mais des avancements de grade de certains agents.
D FARRO souligne une erreur sur le total des postes pourvus
Mme le Maire répond que cela sera vérifié et rectifié si nécessaire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Crée 1 emploi permanent de rédacteur principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er août 2021,
Crée 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er août 2021,
Crée 5 emplois permanents d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er août 2021,
Crée 1 emploi permanent de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1er août 2021,
Crée 1 emploi permanent d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er août 2021,
Crée 4 emplois non permanents à temps non complet d'encadrement du temps méridien sur le grade d'adjoint d'animation à compter du 1er août 2021,
Crée 5 emplois non permanents à temps complet d'agent de services polyvalent sur le grade d'adjoint technique à compter du 1er août 2021,
Modifie et Approuve le nouveau tableau des effectifs joint ci-dessous.

		Cat.	Situation au 01/06/2021				Durée hebdo
			Emplois pourvus	Emplois vacants	Emplois à supprimer	Emplois à créer	
Emploi fonctionnel *							
Directeur Général des Services	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Filière Administrative a							
Collaborateur de cabinet	Contractuel non permanent	A	1	0	0	0	35
Attaché principal	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Attaché	Titulaire	A	1	1	0	0	35
Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Rédacteur principal 2ème classe	Titulaire	B	2	0	0	1	35
Rédacteur	Titulaire	B	0	2	0	0	35
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	2	35
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Titulaire	C	8	2	0	0	35
Adjoint Administratif	Titulaire	C	7	3	0	0	35
Adjoint administratif	contractuel non permanent	C	2	1	0	0	35
			25	9	0	3	
Filière Technique b							
Ingénieur principal	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Ingénieur	contractuel non permanent	A	1	0	0	0	35
Technicien Principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Technicien Principal 2ème classe	Titulaire	B	0	1	0	0	35
Technicien	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Agent de Maîtrise Principal	Titulaire	C	3	0	0	0	35
Agent de Maîtrise	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint technique Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	5	35
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Titulaire	C	13	5	0	0	35
Adjoint Technique	Titulaire	C	9	5	0	0	35
Adjoint Technique	Contractuel permanent	C	10	0	0	0	35
Adjoint technique	Contractuel non permanent	C	1	0	0	0	TNC
Adjoint technique	Contractuel non permanent	C	9	1	0	5	35
			57	14	0	10	
Filière Sportive c							
Educateur principal 2ème classe	contractuel non permanent	B	5	0	0	0	TNC
Filière Animation d							
Adjoint animation	contractuel non permanent	C	0	0	0	4	TNC
			5	0	0	0	
Filière Police Municipale e							
Chef de service principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Brigadier Chef Principal	Titulaire	C	2	0	0	1	35
Gardien-Brigadier	Titulaire	C	1	2	0	0	35
			4	2	0	1	
Filière Culturelle f							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Titulaire	C	0	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine	Titulaire	C	1	0	0	0	35
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Contractuel non permanent	B	0	1	0	0	35
			2	1	0	0	
Filière Médico-sociale g							
Technicien paramédical	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	Titulaire	C	2	0	0	1	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe	Titulaire	C	2	3	0	0	35
			4	3	0	1	
		Total emplois titulaires b+c+d+e+f+g	**70**	**26**	**0**	**10**	
		Total emplois contractuels	**20**	**3**	**0**	**9**	
		TOTAUX	**90**				

* Les emplois fonctionnels sont comptabilisés dans leur filière d'origine

Rapport n°7 : Acquisition foncière D 304

En date du 17 juin la commune a reçu les accords de M. DURAND Michel, Mme PAVON Hélène, Mme GRUWIER Sophie, Mme DURAND Anaïs, et Mme VENTURI Liliane, tous les 5 faisant partie de l'indivision DURAND pour la vente de cette parcelle, l'achat est fixé au prix de 2 450€, soit 1€/m².

Mme le Maire précise que l'on reste dans la cohérence des délibérations passées antérieurement, au même tarif et pour la préservation du Gros Mourre. Cette acquisition rentrera dans le patrimoine déjà géré par l'O.N.F. qui fera l'objet d'une autre délibération.

E SAMBAIN aurait souhaité que le rapport précise le coût réel de l'acquisition et non le prix d'achat uniquement

Mme le Maire informe que les frais de notaire s'élèvent à 450 €/acte.

T PLATON relève qu'il n'est pas nécessaire de passer au notaire

Mme le Maire répond que l'on passe aussi des actes administratifs

E SAMBAIN demande si la commune a la volonté d'acquérir les parcelles restantes représentées sur la carte ?

Mme le Maire confirme qu'il est intéressant pour la commune d'acquérir les parcelles restantes pour permettre une unité cohérente d'espace boisé et rappelle que tous propriétaires ont obligation de débroussailler les massifs souvent les propriétés ne sont pas entretenues. La gestion de la forêt étant faite par ONF.
T PLATON trouve le prix de 1€/m² élevé par rapport au prix agricole ?
V DAVAL répond que le prix fixé pour des espaces sensibles se situent entre 1€ et 1,50 €/m²
Mme le Maire souligne que ce prix est à peu près identique à l'agricole.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Approuve l'acquisition de la parcelle D304, située au Gros Mourre, classée dans le périmètre d'espaces naturels sensibles, appartenant à l'indivision DURAND représenté par M. DURAND Michel, Mme PAVON Hélène, Mme GRUWIER Sophie, Mme DURAND Anaïs, et Mme VENTURI Liliane, d'une superficie totale de 2 450 m² pour un montant de 2 450 €
Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes administratifs,
Dit que les frais d'actes afférents à cette affaire seront à la charge de la commune

Rapport n°8 : Prolongement de la convention à l'association Mallemort Entreprendre

Compte-tenu des restrictions sanitaires et des obligations de fermeture des commerces dits « non essentiels », par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, certains professionnels n'ont pas pu faire usage de leurs bons d'achat.
Il convient d'établir entre l'association « Mallemort Entreprendre » et la Mairie, le prolongement de la convention dans la durée de l'opération citée précédemment, selon les mêmes termes que la précédente convention cela jusqu'au 30 septembre 2021.

T PLATON souligne qu'il avait déjà évoqué une aide pour les ménages à faibles revenus qui seraient impactés par le COVID. Il rajoute que la Métropole a mis en place un système d'aide pour le paiement des loyers.
P PIGNET rappelle que le service du CCAS a déjà en place certains systèmes d'aide (bon alimentaire, combustible..)pour les ménages en situation précaire
Mme le Maire rappelle que la commune n'a pas de compétence sur les loyers, ceux-ci sont gérés par les bailleurs sociaux. Il parait difficile à la commune d'intervenir sur ce terrain mais une réflexion au CCAS est portée.
Le prolongement de ces Bons Achats est essentiel pour les restaurants et bar du village.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO),

Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Prolonge les effets de la convention entre l'association Mallemort Entreprendre et la commune, dans le cadre d'un soutien aux commerçants obligés de prolonger leur fermeture et d'en fixer le terme au 30 septembre 2021 ;
Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles au suivi de ladite convention établie entre l'association « Mallemort Entreprendre » et la commune.

****

Compte rendu de délégation – Communication des décisions du Maire

Décision 2021-026-URBA :
T PLATON demande comment pourrait être évité l'erreur faite dernièrement sur un ravalement de façade proche de l'église ?
Mme le Maire répond que les photos avaient été prises alors que l'enduit était frais, de ce fait la couleur était plus foncée. Avec le temps nécessaire au séchage la couleur est conforme au choix fixé par l'ABF. Il y a eu un contrôle et le résultat a été jugé acceptable.
A ANDREIS ne valide pas, elle souligne que la couleur jaune ocre n'est pas en accord avec le périmètre du château.
T PLATON demande comment éviter un choix malheureux ?
C BRONDOLIN rappelle que la couleur a été validé par ABF.

Décision 2021-027-FIN :
T PLATON demande s'il s'agit d'un nouveau lot ?
Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un avenant au lot n°2
P VERGNE : Le lot n°2 est dans le cadre du Marché mais avec d'autres travaux d'eau satellites non compris par la Métropole se sont rajoutés.

Décision 2021-028-FIN :
T PLATON demande des précisions sur la station de pompage
C BRONDOLIN répond qu'il convient de poser ½ buse afin d'éviter les infiltrations dans le fossé

Décision 2021-033-FIN :
T PLATON trouve qu'il faudrait penser plus aux enjeux climatiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre, créer un Plan climat énergie pour avoir des objectifs concrets, le sport ne doit pas supplanter l'environnement.
Mme le Maire répond que la commune travaille déjà sur le Plan Energétique, exemple : éclairage public à LED.
A ALLEGRINI répond qu'il faut satisfaire l'ensemble de la population en cette période de COVID, le sport reste une échappatoire. Dans les critères des travaux de proximité il y a le sport, on a obtenu des subventions. Pour l'environnement on ira chercher d'autres subventions.
Mme le Maire souligne que la DM 46 concerne justement une demande de subvention pour des éclairages led. On ne peut pas opposer les orientations sportives à l'environnement.
G GUY souligne que la demande d'aires de loisirs est une demande importante pour les familles qui utilisent l'anneau pour les enfants, il faut aussi penser au sport et ses bienfaits surtout en période anxiogène.
T PLATON répond qu'il faut changer les priorités du Département.

Décision 2021-046-FIN :

E SAMBAIN souligne qu'il serait intéressant d'avoir un tableau récapitulatif sur les bâtiments à faible énergie et les véhicules électriques. A-t-on des indicateurs pour connaitre les dépenses et économies réalisées ? Si oui pourrait-on avoir ces informations avec une base de données pour voir les évolutions ? La législation va évoluer jusqu'en 2030 et contraindre les communes à faire des économies d'énergie.

Mme le Maire répond qu'au vote du budget les indicateurs apparaissent dans le compte administratif, on pourra établir un tableau sur 6 à 12 mois.

On a décidé, en fonction de nos orientations budgétaires, de diminuer nos charges de fonctionnement. Un audit de tous bâtiments communaux a été réalisé. Une étude est lancée de façon à connaître le coût énergétique du bâtiment en vue d'une recherche d'économie, ex : l'isolation et la rénovation de la façade de l'école Frédéric Mistral. L'audit est fait sur tous les bâtiments mais on réalise les travaux progressivement. Les éclairages publics sont une dépense essentielle sur laquelle on peut chercher des économies en remplaçant par des éclairages led.

Un suivi des véhicules établi par les ST est mis en place. Un listing précisant la date d'achat s'ils coûtent trop cher en entretien ou ils sont encore rentables. On se dirige vers l'achat de véhicules des véhicules électriques lorsqu'on le peut ; mais pas toujours lorsqu'ils ne sont pas fonctionnels ex : l'achat d'un petit camion benne qui n'était pas fonctionnel pour les espaces verts et dont la rentabilité n'était pas intéressante par rapport l'investissement. On s'aperçoit des économies sur le carburant.

E SAMBAIN souligne que se sont des informations statiques qui ne reprennent pas la progression au trimestre ?

C BRONDOLIN répond que cela est compliqué, par exemple sur le chauffage dont la consommation n'est pas forcément en accord avec les prévisions.

E SAMBAIN répond justement il peut y avoir des effets parallèles mais il y a quand même une tendance

C BRONDOLIN confirme que la tendance est à la baisse

****

Questions diverses :

A ANDREIS : fait information de présence de rats dans le vieux village, il faut trouver une solution

Mme le Maire reste étonnée de ce retour et rappelle que 2 fois/an a lieu une campagne de dératisation

M AGIER confirme que les 2 campagnes de dératisation ont eu lieu

P EIDEWEIL souligne qu'il faudrait peut-être vérifier si la société désignée est bien efficace.

Mme le Maire répond qu'une vigilance plus appuyée sera faite et une nouvelle intervention si nécessaire

****

E SAMBAIN fait lecture d'un passage du compte rendu du Territoire sur la modification n°2 du PLU et demande des explications sur le sujet.

Mme le Maire souligne qu'il s'agit d'une procédure classique depuis 2018, des modifications mineures doivent être transmises au Territoire.

En 2019 → modification n°1 → besoin de régularisation réglementaire

En 2021 → modification n°2 → délibération large et générale, mais non exhaustive, pour affiner les modifications du PLU → enquête publique pour information aux administrés après la 1ère phase

E SAMBAIN demande si ces modifications seront abordées en commission Urbanisme ?

Mme le Maire répond que cela est possible mais attention les contentieux ne rentrent pas dans ces modifications n°2

T PLATON souligne que la délibération du Territoire précise les points qui seront modifiés. Pourrait-on rajouter des points ?

Mme le Maire rappelle que les zones ne pourront pas être modifiées, il y a des étapes à respecter pour éviter les vices cachés.

E BRUCHET précise qu'il s'agit d'un ajustement, une modification mineure sur le PLU déjà voté.
E SAMBAIN retient que ces modifications mineures seront abordées en Commission Urbanisme
T PLATON rajoute que certaines communes passent une délibération pour avoir une participation et apporter une modification au PLU

****

E SAMBAIN aborde le thème du périscolaire et relève les problèmes pour obtenir des créneaux et de fait l'emploi d'une nounou pour assurer la garde d'enfant
J BONINO répond qu'il comprend la difficulté. L'association Vivons Ensemble gère l'accueil périscolaire, l'encadrement est de 1 adulte pour 10 enfants. Le recrutement de personnel est difficile car ce sont des petits contrats avec CAP Petite Enfance, une tolérance de 10% est possible pour des personnes non diplômées
Mme le Maire rappelle qu'il y a un quota par école. Aujourd'hui 10 familles maximum sont sans périscolaire. Si les mesures COVID seront allégées en septembre il y aura plus d'accueil. La commune prend une convention d'objectif avec l'association Vivons Ensemble à ce jour il manque 7 personnes sur des contrat de 6h
E SAMBAIN revient sur les critères de répartition dans les écoles
J BONINO rappelle que les secteurs sont harmonisés, il reste 10 places à J Curie. On anticipe pour améliorer l'accueil dans les locaux
Mme le Maire souligne la stabilité des effectifs
E SAMBAIN propose de financer le BAFA à des adultes
Mme le Maire répond qu'il faut également une dynamique d'animation

****

T PLATON remercie pour la solution provisoire de navette qui utilise le trajet de la ligne 287.
Il alerte sur l'évolution de la liaison Mallemort/Aix et regrette qu'aujourd'hui cet axe transversal soit supprimé et pas remplacé. En 2013/2014 la ligne Cavaillon/ Aix → 38 000 passagers
La ligne La Roque /Salon → 42 000 passagers
M AGIER rappelle qu'une ligne de transport évolue, on ne peut pas la garder en service pour une dizaines de personnes.
T PLATON souligne qu'aucune info sur le site pour avoir des précisions sur les trajets ? ~~La ligne~~ Le TAD Mallemort/Alleins n'existe pas. Voir exemple Alleins « site pilote ».
Lambesc

****

Fin 20h45